

**RESOLUTIONS N°7/2017/MCA II/CA****ISSUES DE LA SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II****22 juin 2017**

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("MCA-Bénin II") s'est réuni le jeudi 22 juin 2017, en sa septième session ordinaire, à Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 15 juin 2017, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création du MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré :

CONSIDERANT QUE le Millennium Challenge Corporation ("**MCC**") et le Gouvernement ont conclu un Accord de Subvention et de Mise en Œuvre ("**Accord du 609 (g)**") en date du 24 septembre 2013 pour la formulation d'un deuxième Programme du Millennium Challenge ;

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le MCC et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 ("**l'Accord de Don**") ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "**Décret portant création de MCA-Bénin II**") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don, des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don, y compris l'Accord du 609(g);

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions de la Section 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II;

EN CONSEQUENCE, IL A ETE :

RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la septième session ordinaire ;



RESOLU QUE, le Conseil d'Administration, après avoir suivi le compte rendu de la mise en œuvre des résolutions issues de la session du 23 mars 2017, requiert de la Coordination Nationale, de fournir aux Administrateurs au cours de la prochaine session ordinaire, le rapport d'étape de l'élaboration de la carte des initiatives et projets dans le sous-secteur de l'énergie électrique au Bénin, ainsi que la fiche synthétique disponible pour chaque projet ou initiative ;

RESOLU QUE, le Conseil d'Administration, ratifie les documents ci-dessous, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs. Il s'agit :

- ✓ des documents de décaissement des Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF) pour le trimestre de juillet à septembre 2017 avant approbation par MCC, notamment :
 1. le Plan de travail,
 2. le Budget Détaillé,
 3. le Rapport Financier Détaillé,
 4. la Demande de Décaissement,
 5. le Rapport Narratif,
 6. Le Rapport de passation des marchés,
 7. Le Rapport sur les conditions préalables.
- ✓ des documents de décaissement des Fonds du 609(g) pour le trimestre de juillet à septembre 2017, avant approbation par MCC, notamment :
 1. le Budget Détaillé,
 2. le Rapport Financier Détaillé,
 3. la Demande de Décaissement,
 4. le Rapport Narratif,
 5. Le Rapport de passation des marchés.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration requiert de la Coordination Nationale, d'examiner avec le MCC, la possibilité d'une part de faire obligation aux cabinets internationaux qui interviendront dans le cadre de l'exécution du programme, de s'associer l'expertise locale en vue de la pérennisation des acquis et d'autre part, de mentionner cette obligation dans les termes de référence des marchés.

RESOLU QUE les documents de travail suivants, après examen et discussions, sont approuvés dans le fond et dans la forme sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs. Il s'agit :

- ✓ du Budget Détaillé de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre de juillet à septembre 2017 ;

- ✓ des modifications apportées au Plan de Passation des marchés financés par le CIF et la Contribution du Gouvernement pour la période d'avril à septembre 2017.

RESOLU QUE, le Conseil d'Administration, après examen et discussions, approuve le Plan d'Intégration Sociale et Genre de MCA-Bénin II, sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs.

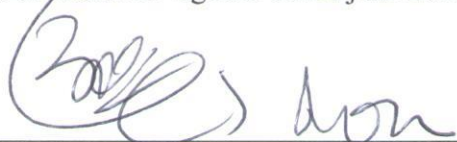
RESOLU QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes résolutions.

RESOLU, APRES AVOIR PRIS ACTE DES INFORMATIONS ET POINTS DISCUTES EN QUESTIONS DIVERSES QUE le Conseil d'Administration :

- ✓ S'engage à accompagner le Gouvernement dans la consommation intégrale du Financement mis à disposition par MCC dans le cadre du Compact pour une exécution réussie du Programme ;
- ✓ Met fin au contrat de travail de monsieur BATCHO Samuel avec MCA-Bénin II avec effet immédiat ;
- ✓ Désigne le Directeur des Opérations pour assurer l'intérim du Coordonnateur National de MCA-Bénin II ;
- ✓ Décide, conformément aux textes régissant MCA-Bénin II, de procéder dans les meilleurs délais, avec l'assistance de MCC, au recrutement d'un nouveau coordonnateur national par un processus concurrentiel et transparent.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général du MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 22 juin 2017.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE

Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE

Titre : Conseiller Général et Secrétaire du Conseil d'Administration